



TVA Le Croizat - PSL

## CONTRAT DE VILLE Métropole Aix-Marseille-Provence Istres-Ouest Provence

Comme chaque année depuis la réforme de la Politique de la ville en 2015, la Métropole Aix-Marseille-Provence – Istres-Ouest Provence lance avec ses partenaires un nouvel appel à projets, s'adressant aux associations, partenaires et communes conduisant des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Pour faire suite à la dynamique déjà engagée, il favorisera l'émergence d'actions de fonctionnement cohérentes avec les enjeux territoriaux du Contrat de ville et le Protocole d'engagements renforcés et réciproques au Contrat de ville d'Istres-Ouest Provence et devra promouvoir des actions diversifiées, adaptées, à destinations des habitants des quartiers prioritaires.

## Les priorités de ce nouvel Appel à projets concernent essentiellement :

- Les actions innovantes favorisant l'emploi des jeunes et des seniors (formation, mobilité, orientation...);
- Les actions participant à la lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- Les actions facilitant l'accès aux droits et notamment la réussite éducative (culture, sport...);
- Les actions en faveur de l'éducation à la santé et du développement des compétences psychosociales des enfants ;
- Les actions en faveur du logement des jeunes et logements d'urgence ;
- Les actions favorisant la mobilité professionnelle et géographique.

## LES MODALITES ADMINISTRATIVES DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS 2023

# L'appel à projets 2023 est lancé à compter du 6 octobre jusqu'au 10 novembre 2023.

Pour la campagne 2023, la Métropole change d'outil et se dote d'une plateforme de dépôt des subventions.

Dès lors, toutes les demandes de subventions des organismes extérieurs seront à enregistrer sur ce nouveau dispositif.

Ce nouvel espace collaboratif « Portail des subventions métropolitain » sera **l'unique entrée** pour les demandes de subvention (Droit commun, Politique de la ville).

Rendez-vous sur le portail des subventions métropolitain : <https://subvention.ampmetropole.fr>



Ainsi, lors du dépôt d'une demande de subvention, vous aurez à orienter votre demande ou vos demandes entre Droit commun et Politique de la ville dès la connexion à la plateforme :

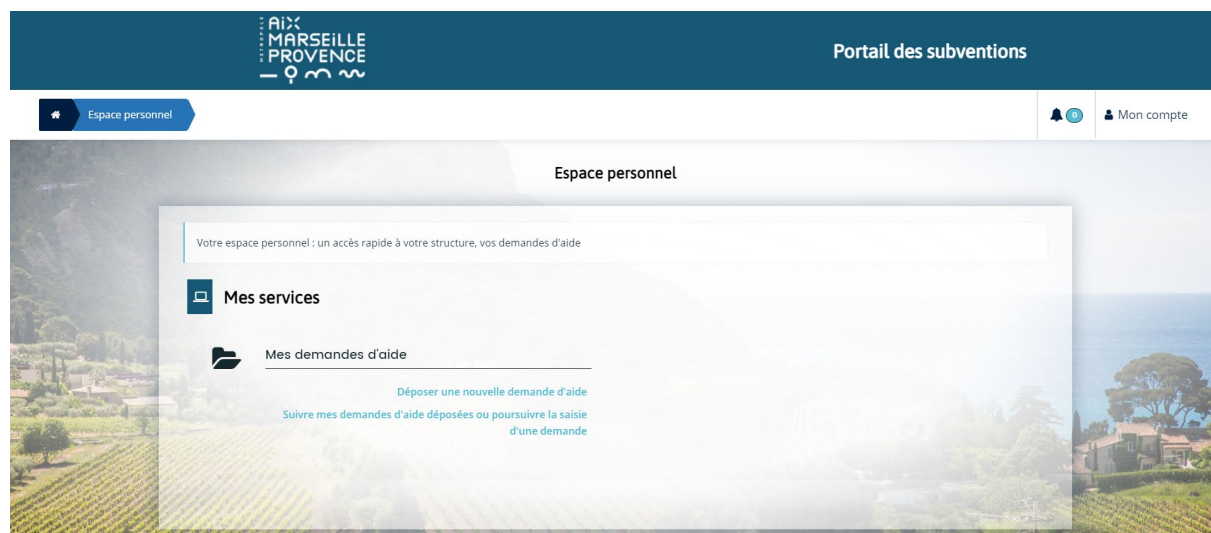
- Choix du téléservice
  - Droit commun – Demande de subvention,
  - PDV Fonctionnement action CT5.

Concernant cet Appel à projets Contrat de ville, il convient de choisir le téléservice « PDV Fonctionnement Action CT5 »

Tout dossier déposé incomplet sur le portail métropolitain des subventions ne pourra être instruit et sera rejeté. Le portail métropolitain sera clos le 10 novembre 2022, passé cette date aucune demande ne pourra être enregistrée.

### Modalités d'inscription à la plateforme lors de votre première connexion :

Il convient de se connecter à l'adresse suivante : <https://ampmetropole.fr/connexion/>



- Création de votre identifiant
- Création de votre mot de passe
- Saisie des nom, prénom et adresse mail.

Un mail d'activation du compte vous sera alors envoyé sur cette adresse mail ; il conviendra de cliquer sur le lien joint pour activer le compte.

Vous pourrez alors déposer votre demande de subvention en vous connectant de nouveau avec vos identifiants ainsi créés.

Lors de votre premier dépôt de demande de financement, il vous sera demandé de renseigner les données propres de votre organisme (Siret, raison sociale, coordonnées...). Ces informations ne vous seront plus demandées par la suite, sauf modifications de celles-ci.

Nous attirons votre attention sur la nécessité d'utiliser le porte-documents qui vous est proposé dans l'outil. Celui-ci vous permet d'archiver vos pièces administratives (tant en Droit commun qu'en Politique de la ville)

# Contacts

## **Métropole AMP - Istres-Ouest Provence**

Aude Chatot – Responsable du service Politique de la ville – 04 42 11 26 58  
[aude.chatot@ampmetropole.fr](mailto:aude.chatot@ampmetropole.fr)

Loëtitia Maret-Masson – Chargée de mission Programmation – 04 42 11 26 42  
[loetitia.maret-masson@ampmetropole.fr](mailto:loetitia.maret-masson@ampmetropole.fr)

Chemin du Rouquier – BP 10647 – 13808 Istres cédex

## **Ville d'Istres**

Joris Lambert – Directeur de la Citoyenneté et de la Cohésion sociale – 04 13 29 56 20  
[dccs@istres.fr](mailto:dccs@istres.fr)

1 Esplanade Bernardin Laugier – CS 97002 – 13808 Istres

## **Ville de Miramas**

Jérôme Marciliac – Chef de service Politique de la ville – 04 90 58 79 08  
[pol-ville@mairie-miramas.fr](mailto:pol-ville@mairie-miramas.fr) - [r.dhuny@mairie-miramas.fr](mailto:r.dhuny@mairie-miramas.fr)

Place Jean-Jaurès – 13140 Miramas

## **Ville de Port-Saint-Louis du Rhône**

Céline Victoria – Responsable du Pôle Habitat-Cohésion sociale – 04 42 86 91 03  
[c.victoria@portsaintlouis.fr](mailto:c.victoria@portsaintlouis.fr)

BP 142 – 13518 Port-Saint-Louis du Rhône

## **Services de l'Etat**

Bruno Soler – Délégué du Préfet pour l'Egalité des chances  
[bruno.soler013@gmail.com](mailto:bruno.soler013@gmail.com)

## **Conseil départemental**

Zoubida Meguenni Tani – Chargée de territoires – 04 13 31 37 68  
[zoubida.meguennitani@departement13.fr](mailto:zoubida.meguennitani@departement13.fr)